

APPLICABLE AU  
01/01/2024

# Le temps de travail : les nouveautés de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie

SPÉCIALE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA MÉTALLURGIE

Etudier les nouvelles dispositions visant à clarifier et assouplir les possibilités offertes aux entreprises en matière de durée de travail, en particulier de volume du temps de travail.

DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES  
I. CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE • LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LA MÉTALLURGIE : QUELLES ÉVOLUTIONS ?

### OBJECTIFS :

- 1 Comprendre les évolutions apportées par la nouvelle convention collective de la métallurgie en matière de volume de temps de travail,
- 2 Identifier les modifications à apporter aux pratiques existantes et les nouvelles possibilités que l'entreprise peut utiliser.

### PUBLIC :

DRH, RRH, assistant(e)s ressources humaines, et responsables paie.



**Durée : 1 jour (7 heures)**



**Tarif : Consulter notre calendrier**

### PRÉREQUIS :

Aucun prérequis

### PROGRAMME :

#### Temps de travail effectif et temps annexes :

- Notion de temps de travail effectif,
- Temps annexes (déplacements, habillage, astreinte...) : définition et contreparties.

#### Durées maximales de travail et temps de repos :

- Durées maximales de travail quotidienne et hebdomadaire,
- Temps de repos quotidien.

#### Heures supplémentaires :

- Décompte des heures supplémentaires (hebdomadaire ou plurihebdomadaire),
- Contingents d'heures supplémentaires (volume, modalités d'utilisation et de dépassement, contrepartie obligatoire en repos),
- Contrepartie aux heures supplémentaires (majoration, repos compensateur de remplacement),

#### Conventions de forfait :

- Forfait en heures,
- Forfait en jours,
- Forfait sans référence horaire.

#### Temps partiel :

- Avenants de complément d'heures.

#### Contreparties à certaines organisations du travail :

- Travail de nuit (majoration et panier),
- Travail en équipes successives,
- Travail le dimanche ou un jour férié.

#### Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

#### Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE DE L'AVENIR